

Futur prix du gaz : l'UFC Que Choisir fait le point sur ce qui va changer

Le 30 juin prochain disparaîtra le tarif réglementé du gaz (TRG). Concrètement, qu'est-ce que cela va modifier pour les usagers ? Cette question et bien d'autres ont été abordées lors d'une réunion d'information de l'UFC Que choisir, au salon des Halles.

La nouvelle antenne lunévilloise de l'UFC Que Choisir, tenait une première réunion d'information, au salon des Halles, sur le thème de la disparition prochaine du tarif réglementé du gaz (TRG). Cette réunion était animée par le vice-président Jacques Fleury qui, durant une heure, donna une foule de précieux conseils aux 60 usagers venus sur la conduite à tenir suite à cette modification.

Il rappela d'abord l'historique de cette notion de tarif réglementé du gaz qui datait de la loi du 18 avril 1946, suite à la nationalisation des marchés du gaz et de l'électricité. Il en résultait un monopole à EDF pour l'électricité et GDF pour le gaz. La loi du 1^{er} juillet 2007 ouvrait la vente de l'énergie à la concurrence et mettait fin à ce mono-



Au côté du président de l'UFC Que Choisir Jacques Fleury, Philippe Cattin, Michèle Bauer, Gilles Bailly, bénévoles au service du consommateur.

pole. Elle donnait naissance à Engie, seule à pratiquer le TRG. Enfin, le 30 juin prochain verra la disparition de ce tarif réglementé.

Ne pas se précipiter pour souscrire un nouveau contrat

Suivent alors les recommandations utiles afin de parer au mieux à ce changement. Êtes-vous concerné par la suppression ? Si oui, comment s'y prendre pour refaire un nouveau contrat ? Comment faire pour saisir l'offre la plus favorable ? Que se passera-t-il si vous

n'avez rien fait au 30 juin ? Est-ce que ça va engendrer une augmentation de tarif ? (Est prévue une augmentation de 5 à 10 %).

L'orateur rappelle que s'il est prudent d'y réfléchir dès maintenant : il ne faut pas se précipiter pour souscrire un nouveau contrat – des opérations promotionnelles peuvent avoir lieu – il sera encore temps à partir du 15 juin.

Il termine enfin en annonçant qu'une opération « achat groupé » pourrait être lancée en automne.